

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la gauche
démocrate et républicaine
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le 29 août 2020

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75800 PARIS

Objet : Demande de grâce pour Georges Ibrahim ABDALLAH
Nos références : AC/CO/1501

Monsieur le Président de la République,

Ce courrier de demande de grâce est dans le droit fil d'une question qui ne s'adresse pas particulièrement à vous, mais plus largement à la plupart de ceux qui vous ont précédé dans la plus haute fonction de notre République : pourquoi un grand pays comme la France capitule-t-il si souvent sur sa souveraineté nationale en cédant aux pressions diplomatiques des Etats-Unis ?

Une question qui entre en résonance avec ce qu'écrivait Aristide Briand dans « Paroles de paix » : « *il est un droit supérieur à tous les autres : c'est le droit pour une nation de vivre dans son indépendance et dans sa fierté* ». Vous conviendrez, Monsieur le Président de la République, que notre indépendance et notre fierté ont trop souvent été ternies par des abandons de souveraineté pour complaire aux Etats-Unis, notamment quand ils concernent les droits de l'homme.

C'est un de ces abandons qui me conduit à faire appel à vous : **le sort réservé à Georges Ibrahim ABDALLAH**. Communiste libanais et militant anti impérialiste, il est **incarcéré en France depuis 36 ans et libérable... depuis 21 ans !** Il a été condamné, sans preuves de sa culpabilité, à la suite d'un procès orchestré par les Etats-Unis, pour complicité d'assassinat, en 1982, d'un attaché militaire américain et d'un diplomate israélien, tous deux membres des services secrets de leurs pays respectifs.

Depuis la fin de sa peine incompressible en 1999, ses multiples demandes de remise en liberté ont été rejetées jusqu'à une décision favorable, en 2013, du Tribunal d'application des peines, confirmée par la Cour d'Appel. Mais le gouvernement s'est alors plié aux injonctions des Etats-Unis, appuyés par Israël. **Ainsi, ce détenu exemplaire, aujourd'hui âgé de 69 ans, attend depuis 7 ans un arrêté émanant du pouvoir exécutif ordonnant son expulsion vers le Liban, qui est prêt à l'accueillir.**

A défaut, pour essayer d'obtenir enfin sa libération, M. Georges Ibrahim ABDALLAH devrait effectuer de nouvelles démarches qui signifient des années de procédures et autant d'années de poursuite de son incarcération.

Aussi, comme de multiples associations, personnalités et citoyens de notre pays, je m'adresse solennellement à vous, Monsieur le Président de la République, pour qu'une grâce présidentielle, ou un simple arrêté d'expulsion, mette fin au régime d'exception qui lui a été imposé par nos gouvernements successifs. **Une telle décision serait un acte fort de justice et de souveraineté qui vous honorerait et grandirait la France au regard du monde.**

Ce geste serait aussi particulièrement apprécié, et d'autant plus dans le contexte actuel, par le peuple et les mouvements progressistes du Liban qui appellent depuis si longtemps à sa libération et pour lesquels la France reste encore « la Patrie des Droits de l'Homme », consacrée par la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » du 26 août 1789 et le préambule de notre Constitution.

Persuadé de votre écoute attentive, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs. *et les plus respectueux.*



André CHASSAIGNE